

Du côté des prix de traduction

Le **prix Rhône-Alpes du livre** 2004 a été attribué à André Fayot pour sa traduction de l'anglais de *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* de John Muir (José Corti).

Le **prix Baudelaire** 2005, décerné par la Société des gens de lettres, a été remis à Isabelle Maillat pour sa traduction de l'anglais de *Sept mers et treize rivières* de Monica Ali (Belfond).

Le **prix de traduction Gérard de Nerval**, décerné par la Société des gens de lettres, a été attribué à Claude Riehl pour l'ensemble de son œuvre et à l'occasion de sa traduction de l'allemand de *On a marché sur la lande* de Arno Schmidt (Tristram).

Le **prix de la meilleure recherche en traduction** 2004, décerné par l'Institut du monde anglophone (Paris III), a été remis à Karine Arfi pour son travail intitulé *Transfert linguistique et transfert culturel, le doublage et le sous-titrage de Lock, Stock and Two Smoking Barrels et de Snatch : étude contrastive*.

Le **prix Maurice-Edgar Coindreau** a été décerné à l'unanimité à Antoine Cazé pour sa traduction de l'anglais de deux ouvrages de Nicholson Baker, *Une boîte d'allumettes* et *La taille des pensées* (Bourgeois).

Les jurys des Prix littéraires de Saint-Émilion-Pomerol-Fronsac ont décerné le 11 juin 2005 le **Prix du livre étranger** à Carlos Ruiz Zafon pour *L'ombre du vent*, traduit par François Maspéro (Grasset), le **Prix de la traduction** à Elizabeth Beyer pour l'ensemble de ses traductions, et notamment *Les soldats de Salamine* de Javier Cercas (Actes Sud).

Rappelons que ces prix distinguent tous les ans non seulement un ouvrage traduit, mais également un traducteur, soit pour l'ensemble de son œuvre, soit pour une de ses traductions.

A noter que le **Prix « primeur »** (les livres sélectionnés par le comité de lecture sont « dégustés à l'aveugle » par les membres du jury) est allé à notre collègue William Olivier Desmond, auteur de *Voyage à Bangor* (José Corti).

Atelier

Fiscalité, la théorie et la pratique : dans le cadre de son activité de formation dans le domaine juridique, l'ATLF organisait le mercredi 16 février une après-midi consacrée aux principales questions liées à la fiscalité de la traduction littéraire. Evelyne Châtelain, Dennis Collins et Olivier Mannoni ont fait le tour des principaux axes de l'imposition des droits d'auteur : les avantages et les inconvénients des différents systèmes, les subtilités de la déclaration en salaire, les problèmes posés par la déclaration en BNC et les questions liées aux frais réels ou forfaitaires. Comme toujours en matière de fiscalité, il faut savoir concilier la théorie et la pratique. Les textes sont parfois clairs, mais peuvent faire l'objet d'interprétations divergentes de la part des inspecteurs des impôts. Il arrive aussi qu'ils soient contradictoires. Patience, discussions *préalables* avec son inspecteur, prudence dans l'interprétation des textes et bon niveau d'information sont les principales règles qui permettent d'éviter les ennuis.

Sur le régime d'imposition des prix littéraires, le système d'étalement des revenus sur 3 ou 5 ans, les revenus exceptionnels, etc., le dialogue entre les traducteurs et les trois animateurs a apporté des éclairages concrets et vécus, que vous retrouverez sur le site de l'ATLF.

Colloques

Les 2 et 3 juin s'est déroulé un colloque international sur **Le sens en traduction**. Organisé par l'ESIT, il avait pour objet de réunir des chercheurs de différentes disciplines (linguistes, traductologues, philosophes et des praticiens de l'interprétation et de la traduction) pour faire converger – ou diverger – leurs regards sur le sens en traduction.

Dans le cadre de la **Foire du Livre de Turin** (6-9 mai), ont eu lieu plusieurs manifestations autour de la traduction : deux tables rondes « La traduction, art du métissage » et « Belles fidèles » donnaient la parole à des traducteurs et des éditeurs tandis que trois séminaires permettaient de pénétrer « Dans le bureau du traducteur » ; une rencontre avec le poète Yves Bonnefoy et son traducteur Fabio Scotto, ainsi que des lectures complétaient ce programme mettant l'accent sur l'importance de la traduction dans la littérature.

Le douzième **atelier de traduction franco-allemand** se déroulera au Collège européen des traducteurs de Straelen (Allemagne) du 15 au 20 août 2005. Grâce au soutien du Deutscher Übersetzerfonds et du Centre de traduction littéraire de l'Université de Lausanne, le voyage est pris en charge

jusqu'à concurrence de 100 €. L'hébergement (gratuit) est assuré par le Collège européen des traducteurs. Inscriptions et renseignements auprès de Josef Winiger, Ortsstr. 48, D-87662, Kaltental-Blonhofen ; josef@winiger.de ou de François Mathieu : françois.mathieu9@libertysurf.fr

Le prochain **colloque du TRACT** (Centre de recherche en traduction et communication transculturelle) aura lieu le 15 octobre 2005 à l'Institut du Monde Anglophone (Paris III, 3 rue de l'École de Médecine, 75006 Paris) ; il portera sur « La traduction de l'adjectif composé : de la micro-syntaxe au fait de style ».

Idées de lectures

Un livre important : cinq ans après *L'Édition sans éditeurs*, **André Schiffrin publie *Le Contrôle de la parole***, un essai au contenu aussi inquiétant que son titre le laisse supposer. S'il dressait dans son premier ouvrage un tableau sombre de l'édition et de la librairie américaines, Schiffrin voyait avec beaucoup plus d'optimisme la situation européenne, et notamment française, où la présence de grandes maisons indépendantes garantissait un certain équilibre. On sait ce qu'il est advenu depuis (rachat de Flammarion, du Seuil, fusion Hachette-Vivendi...) et Schiffrin analyse ici ces phénomènes de concentration, en soulignant les menaces dont ils sont porteurs pour la création littéraire et la liberté d'expression elle-même (on trouve page 22 un tableau qui présente la répartition actuelle des maisons d'édition en fonction des différents groupes). Face à ces dangers, Schiffrin avance enfin quelques idées de solution – soutenir les petites librairies en leur donnant un statut comparable à celui des salles d'art et d'essai, transformer certaines maisons d'édition (Gallimard ?) en sociétés à but non lucratif... À lire de toute urgence !

Le Contrôle de la parole, André Schiffrin, trad. de l'anglais par Eric Hazan, La Fabrique, 92 p.

On nous signale un manuel concernant **le droit d'auteur du traducteur en Italie**. Ce manuel a été rédigé à l'intention des juristes travaillant dans ce domaine ainsi que des traducteurs et des étudiants en traduction. Il s'agit essentiellement d'une introduction générale, qui a pour but de présenter d'une façon claire une matière aussi complexe que le droit d'auteur et de guider les traducteurs littéraires italiens vers une connaissance plus complète de leurs droits. L'auteur met l'accent notamment sur la jurisprudence en matière de créativité, car le droit d'auteur ne peut exister que si la traduction présente un « caractère de création ». Il passe en revue les différentes clauses du contrat de

traduction pour l'édition (durée, droits moraux et financiers, acceptation et révision de la traduction, droits secondaires, éventuelle cession de la traduction à un tiers, non publication de la traduction pour causes diverses, etc.), la rémunération et la fiscalité du traducteur littéraire, l'influence des nouvelles technologies sur le contrat de traduction (notamment les droits découlant des nouvelles applications numériques), les actions civiles de défense du droit d'auteur, les services de la Société des auteurs et éditeurs relatifs aux traducteurs. Bref, c'est un outil précieux pour nos collègues transalpins.

Diritto d'autore del traduttore, Fabrizio Megale, Edizioni Scientifiche, Napoli, 2004.

À signaler également la revue *Transfuge*, entièrement consacrée à la littérature étrangère, qui donne souvent la parole aux traducteurs qu'elle pense régulièrement à citer. Site Internet : www.transfuge.fr

Collège

Du nouveau au **Collège International des Traducteurs Littéraires** (CITL) : après avoir dirigé pendant sept ans le CITL avec beaucoup d'efficacité et de dévouement, Claude Bleton a souhaité ne pas voir son mandat renouvelé. Pendant toutes ces années, il a eu à cœur d'ouvrir davantage le Collège sur la ville d'Arles et la région en multipliant les initiatives et les rencontres. Il est remplacé à partir du 1^{er} juillet par Françoise Cartano dont nous apprécions tous le savoir-faire, le dynamisme et l'engagement pour la reconnaissance de la profession de traducteur.

Le **Réseau Européen des Centres Internationaux de Traducteurs littéraires**, créé en 2000, vient d'accueillir comme nouveau membre la Maison des Écrivains Étrangers et des Traducteurs de Saint-Nazaire, ce qui porte à 10 le nombre des Collèges affiliés à RECIT. D'autre part, Peter Bergsma, directeur du Collège des Traducteurs d'Amsterdam, co-fondateur du CEATL et familier des Assises, remplace Claude Bleton à la tête de RECIT.

Disparition

Michel Gresset est décédé le 31 mai 2005. Certains d'entre nous furent ses collègues à l'université, ou ses étudiants, ou encore les deux. Ils savent le professeur exceptionnel qu'il fut. Spécialiste et passionné de littérature américaine – les romanciers du sud en particulier, Faulkner, Flannery O'Connor, Eudora Welty, Fred Chappel et bien d'autres – il consacra aussi beaucoup de son énergie et de son talent à la traduction, de ces auteurs

notamment. Cet engagement dans la traduction l'amena à assumer la présidence de l'ATLF dans une période particulièrement difficile. Il fut ensuite de la première équipe qui fonda ATLAS et le collège d'Arles. Aujourd'hui que les DESS et autres masters de traduction littéraire fleurissent dans maintes universités, il convient de rappeler que nous devons à son ouverture d'esprit d'une part et à sa ténacité d'autre part la création du premier, celui de Charles V, qui se fonda il y a une quinzaine d'années sur une coopération véritable entre universitaires et traducteurs dits « professionnels » et ce, via l'ATLF. Michel est aussi à l'origine du prestigieux prix M. E. Coindreau qui distingue chaque année le travail d'un traducteur de littérature américaine.

Divers

Le samedi 21 mai ont été inaugurées la **Maison de l'Europe et d'Orient**, 3 passage du Hennel, 75012 Paris, ainsi que la bibliothèque Christiane Montécot. Décédée en 2001, Christiane Montécot était traductrice de l'albanais et membre de l'ATLF.

Le 18 juin s'est déroulée à la Maison Henrich Heine la **Journée de Printemps d'ATLAS**, autour du thème « Enfances ». La matinée a débuté par la conférence de Guy Leclercq sur « Les aventures d'Alice au pays du merveilleux ailleurs », et l'après-midi par celle de Geneviève Brisac intitulée « Écrire sur l'enfance, écrire pour les enfants ». Les participants avaient le choix entre deux ateliers d'écriture et divers ateliers de langue : anglais, allemand, espagnol, italien et russe. Cette Journée s'est terminée par un pot amical réunissant intervenants et participants.

Les **XXII^{es} Assises de la traduction littéraire en Arles** auront lieu les vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13 novembre 2005, sur le thème : « Les violences ». Au programme (sous réserve) : une conférence-débat de Barbara Cassin, une conférence de Sylvie Germain, la matinée ATLF et divers ateliers de langue.